

# Lettre ouverte au Professeur May à propos de l'émission sur FR3

Encore un petit effort, Professeur, pour (re)devenir médecin et citoyen, soucieux de la santé publique !

Je, soussignée, **Marie-Claude Perrin**, porteuse d'une maladie de Lyme, découvre avec stupéfaction et éccœurement, comme de nombreux malades, sur FR3 dans l'émission du 18 novembre 2014, vos propos sur la borréliose de Lyme et sur les deux lanceurs d'alerte que sont **Bernard Christophe** et **Viviane Schaller**, très lourdement condamnés le 23 septembre à Strasbourg.

---

## I. HISTORIQUE

---

Enfin diagnostiquée en 2010 par mon médecin traitant -merci pour sa perspicacité- après une longue errance médicale -diagnostic confirmé par une sérologie effectuée dans un laboratoire de la région (Elisa et Western Blot positifs) - j'insiste pour obtenir une consultation dans votre service, après qu'il m'eut placée immédiatement sous Rocéphine pendant 21 jours, ce qui a fait disparaître mes fortes douleurs lombaires, un érythème et ma profonde fatigue.

*Hôpital de Nancy*

Vous m'avez vue en fin de traitement et avez déclaré avec certitude et un grand sourire moqueur que ce médecin avait « fait très fort » avec ce traitement lourd. Vous m'avez suggéré de partir en vacances et de me tranquilliser. Ce que j'ai fait ; malheureusement, moins de trois mois après, des douleurs articulaires multiples apparaissaient ainsi qu'une conjonctivite chronique sévère.

Votre compte rendu à mon MT mentionnant qu'en raison de mon terrain anxieux, il n'était pas nécessaire de mettre en place un suivi, j'insiste auprès de mon MT pour obtenir une consultation auprès d'un autre infectiologue.

*Hôpital de Strasbourg*

J'atterris au centre de référence à Strasbourg, dans le service du Pr. Christmann qui semble prendre au sérieux mes symptômes. Je le verrai pendant presque deux ans.

Il me prescrira quatre séquences d'AB et finira par me dire que je devrais être guérie ; sinon qu'il s'agit d'autre chose !

Et il me fait comprendre qu'il ne veut plus me voir dans son service. Je récupère mon dossier médical et ses différents comptes rendus et cherche ailleurs.

C'est à Paris que je trouverai un médecin averti de la complexité de cette infection dont je tairai le nom car il semblerait que la sécurité sociale et l'ordre des médecins voient d'un mauvais œil ces médecins qui mettent la santé de leur patient au centre de leurs préoccupations et entendent exercer leur métier en toute autonomie.

---

## **II. POLEMIQUE**

---

Parallèlement, je découvre, grâce aux associations de patients, l'inavaisemblable polémique médicale qui détruit la vie de milliers de malades, atteints de la borrélioze de Lyme et de ses coinfections, et qui, même diagnostiqués, sont soignés de façon épisodique et aléatoire. Quand leur état de santé dépasse les compétences de leur médecin, ils se retrouvent livrés à eux-mêmes, en errance, sans directive médicale, ni perspectives de soin, relégués parfois en psychiatrie et éconduits purement et simplement par certains infectiologues, dont vous êtes, qui refusent, pour d'obscures raisons, de remettre en cause le consensus officiel de soins datant de 2006, désormais totalement désuet.

*Lyme sans Frontières, France Lyme, le Réseau borrélioze* et d'autres associations lèvent le voile sur ce déni scandaleux de la borrélioze chronique et de ses coinfections, alors que la littérature scientifique mondiale existe sur le sujet et que des médecins et des infectiologues en France et ailleurs travaillant la question, observent une évidente chronicité possible de cette infection, au vu de la clinique de leurs patients :

- le **Pr Perronne**, à l'hôpital de Garches ;
- le médecin interniste **Horowitz**, dans l'Etat de New-York aux USA,
- le groupe **CHRONIMED**, qui travaille autour du **Pr Montagnier** sur ces maladies chroniques et ces infections dites froides,
- et l'Allemagne, où l'on soigne 900000 malades atteints de borrélioze.

Alors, Pr May, je ne peux imaginer qu'en 2014, vous n'avez été informé des sources scientifiques internationales, des travaux sur ce sujet, et de cette pandémie en passe de devancer le SIDA !

Mme Judith Albertat, Présidente de LSF qui n'est pas infectiologue, a pris des contacts dans le monde entier et a rassemblé une importante documentation scientifique ; des colloques internationaux sur les maladies vectorielles à tiques ont été organisés en France depuis deux ans par les associations de malades elles-mêmes.

Est-ce leur rôle, Pr May ?

---

## **III. CONSTAT**

---

### *Progrès médical*

Je constate en vous écoutant dans cette émission télévisée s'adressant au grand public que vous préconisez maintenant des reprises d'ATB d'un mois ou deux, s'il y a rechute. C'est un indéniable progrès !

Progrès encore : contre les tiques, le tire-tique plutôt que la pince à épiler, bravo, Professeur ! Mais que n'alertez-vous de toute urgence les pouvoirs publics pour que la prévention soit faite (plaquettes d'information dans les lieux de santé, spots télévisuels, pancartes à l'orée des forêts...information à l'Education Nationale etc) ;

Dans tous ces domaines encore, ce sont les malades et leurs associations qui, sur leurs deniers informent, de manière très artisanale, le grand public sur le danger des tiques. Quelle honte dans un pays comme la France qui est encore la 5<sup>ème</sup> puissance mondiale.

### *Et l'éthique médicale, Professeur ?*

Savez-vous que des malades, éconduits dans certains services d'infectiologie comme le vôtre, en vous écoutant, ont songé au suicide ?

Le manuel d'éthique médicale de l'Association Médicale Mondiale est très clair :

« Compassion, compétence, autonomie » : telles devraient être les valeurs fondamentales du médecin et encore :

« le médecin devra à ses patients la plus complète loyauté, devra les faire bénéficier de toutes les ressources scientifiques disponibles. Lorsqu'un examen ou traitement dépasse ses capacités, le médecin devrait consulter un confrère possédant les compétences requises ou adresser le patient à ce confrère. »

Etes-vous convaincu de détenir la vérité pour ne pas mentionner sur un plateau de télévision les noms de vos confrères infectiologues qui ont un avis médical sur ces maladies vectorielles à tiques et tentent d'autres traitements pour soulager les souffrances de leurs patients ?

### *Urgence du devoir médical*

N'est-il pas de votre devoir d'indiquer au grand public les nouvelles pistes de soins existantes et de collaborer de toute urgence à l'élaboration d'un nouveau consensus de soins avec vos confrères ?

N'est-il pas de votre devoir de médecin, de professeur universitaire, d'interpeller vigoureusement la Ministre de la Santé pour que la formation des médecins généralistes soit assurée sur cette question dans la plus stricte indépendance à l'égard des laboratoires et firmes pharmaceutiques? N'est-il pas de votre devoir qu'ils puissent tenter des traitements par antibiotiques et autres traitements complémentaires alternatifs sur des séquences plus longues sans être inquiétés par les assurances sociales ou l'ordre des médecins ?

Vous osez affirmer à la télévision que les ATB sont remboursés par la SS, sous-entendant qu'il n'y a pas de problème sur cette question ; certes ils sont remboursés quand ils sont prescrits dans les limites du consensus de 2006, mais leur prescription est surveillée et contestée par les assurances sociales et certains médecins qui en prescrivent davantage sont inquiétés et menacés de suspension. L'ignorez-vous ?

N'est-il pas de votre devoir de médecin d'être informé et d'informer les pouvoirs publics et en premier lieu, votre Ministère de tutelle, sur les moyens de contrôler cette pandémie invisible qui coûte déjà très cher à nos assurances sociales, aux mutuelles et aux patients eux-mêmes (errance médicale des patients ; nombreux examens inutiles, pensions d'invalidité versées à des patients atteints de maladies neurologiques non identifiées, soutien psychologique aux malades laissés pour compte, en proie à la plus grande anxiété, non seulement du fait de leur maladie, mais surtout de la

surdité du pouvoir médical) ? Les dégâts sont déjà considérables et les autorités de santé devront en répondre tôt ou tard.

N'est-il pas de votre devoir de médecin d'exiger la déclaration obligatoire de ces maladies vectorielles à tiques, comme c'est le cas aux Pays-Bas, en Allemagne, ou au Canada ?

Enfin, vous osez le plus tranquillement du monde constater la plus ou moins grande sensibilité des tests, en fonction des laboratoires sur le territoire français, sans en tirer les conclusions qui s'imposent. N'est-il pas de votre devoir de dénoncer comme le fait le Pr Perronne, le défaut de **fiabilité des tests étalonnés à 5%** de la population, c'est-à-dire conçus il y a 25 ans pour que la borréliose reste une maladie rare. Vous devez de toute urgence vous pencher sur cette question primordiale dont dépendent les soins de centaines de milliers de malades désespérés et prêts à tout. (Lire cette interview : <http://www.reseauborrellose.fr/post/2012/04/20/Le-Professeur-Perronne-lève-un-coin-du-Lyme...>)

---

#### **IV CONCLUSION : ABSENCE DE PLAINTES DES MALADES**

---

Vous hurlez avec les loups : haro sur **Viviane Schaller** et **Bernard Christophe** dont vous scellez publiquement la culpabilité, au vu du verdict de leur procès rendu le 13 novembre 2014 : solidarité des autorités médicales officielles contre les deux lanceurs d'alerte qui ont eu le tort :

- pour l'une, de faire rembourser ses tests par la SS.
- pour l'autre, de commercialiser un complément alimentaire, le Tic-tox, qui ne bénéficiait pas d'AMM.

Or, ils n'ont fait qu'agir selon leur conscience de professionnels de santé dans l'intérêt de patients qui arrivaient au bout d'un parcours médical officiel, abandonnés, sans issue et sans perspectives de soins.

**Differentes associations de patients les soutiennent** : 2 300 personnes ont manifesté leur entière solidarité et ont produit des témoignages dans une pétition. **Pas une plainte n'a été déposée contre eux** par un malade diagnostiqué par Mme Schaller ou ayant utilisé du Tic-Tox.

Vous osez les mots « escroquerie » et « filière organisée »...vous les traitez en criminels et l'affaire est entendue puisque la justice a tranché, selon vous. Mais la justice n'est pas à même de trancher cette polémique scientifique et ce procès inique est l'arbre qui masque la forêt.

Ces deux lanceurs d'alerte font appel de cette décision et votre responsabilité dans cette situation catastrophique pour nous, **malades**, est entière.

Marie-Claude **PERRIN**  
Professeur (EN)

Anne-Marie **CASSOLY**  
maître de conférences

